

Commande publique

Vous trouverez ci-dessous les consultations en cours, les modalités de retrait des Dossiers de Consultation des Entreprises et des informations relatives à la facturation électronique.

Pour répondre à ses besoins en matière de travaux, d'acquisition de fournitures et de prestations de services, la Ville d'Annemasse applique en tant qu'acheteur public la réglementation relative à la commande publique. Elle lance ainsi des procédures de consultation pour rechercher les opérateurs économiques qui répondront à ses besoins.

Le droit de la commande publique se modernise avec l'entrée en vigueur du Code de la commande publique le 01/04/2019. Outre une meilleure lisibilité des textes pour les acheteurs publics et pour les opérateurs économiques, le Code contribue également à garantir l'efficacité de la commande publique. Il reprend les grands principes de la commande publique qui sont : l'égalité de traitement des candidats, la liberté d'accès et la transparence des procédures.

Le seuil des procédures formalisées pour les collectivités territoriales est fixé à 214 000 € HT pour les marchés de fourniture et services et à 5 350 000 € HT pour les marchés de travaux.

En dessous de ces seuils, chaque acheteur public organise sa procédure dans le respect des grands principes mentionnés ci-dessus avec une publicité adaptée en fonction du montant et de l'objet des achats à effectuer.

Consultations en cours - Avis d'attribution - Données essentielles

Retrouvez ci dessous les appels d'offres lancés par la Ville, les avis d'attribution et les données essentielles :



Consultations en cours

Vous pouvez consulter les appels d'offres en cours de publication, télécharger les dossiers de consultation et déposer une offre dématérialisée sur le...



Avis d'attribution

<https://www.annemasse.fr/demarches/professionnel/marches-publics>

Les avis d'attribution exposent les principales informations relatives à l'attribution des différents marchés, comme par exemple annoncer le candidat...



Données essentielles

Dans une optique de transparence et d'ouverture des données de la commande publique, les acheteurs ont l'obligation de publier la liste des données...

Formulaires et notices explicatives



Dématérialisations

Dématérialisation des procédures



Dématérialisation de la facturation



MAIRIE D'ANNEMASSE

BP 530
74107 Annemasse cedex
☎ 04 50 95 07 00

HORAIRES :
Lun - Mer - Jeu :
9h > 12h & 13h30 > 17h

Mardi :
9h > 12h & 13h30 > 18h

